



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 30 JUIN 2026**

**CM2026/06/30/23-2 : AVENANT N°7 À LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU DÉPLOIEMENT DU  
PROGRAMME "QUARTIERS MÉTROPOLITAINS D'INNOVATION" AVEC L'ASSOCIATION "PARIS & CO"**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 24 juin 2026  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 205  
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Théa FOURDRINIER

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5219-1,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Vu** la délibération BM2019/01/29/01 portant adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association Paris&Co,

**Vu** la délibération CM2022/21/10/31-02 relative à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation entre la Métropole du Grand Paris et l'association Paris&Co,

**Vu** la délibération CM2023/07/13/16-01 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation entre la Métropole du Grand Paris et l'association Paris&Co,

**Vu** la délibération CM2023/10/12/29-2 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation entre la Métropole du Grand Paris et l'association Paris&Co,

**Vu** la délibération CM2023/10/12/29-3 afférente à l'appel à manifestation d'intérêt métropolitain dans le cadre de la seconde édition du programme Quartiers Métropolitain d'Innovation,

**Vu** la délibération BM2024/02/06/11-2 portant désignation des communes lauréates de la deuxième édition du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation,

**Vu** la délibération CM2024/04/09/58 relative à l'avenant n°3 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation,

**Vu** la délibération CM2024/10/11/48-2 relative à l'avenant n°4 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation,

**Vu** la délibération CM2025/02/14/20-2 relative à l'avenant n°5 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation,

**Vu** la délibération CM2025/12/12/37-2 relative à l'avenant n°6 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation,

**Vu** le projet d'avenant n°7 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation,

**Vu** les statuts de l'association Paris&Co tels que modifiés le 30 juin 2021,

**Considérant** les compétences de la Métropole en matière de développement économique,

**Considérant** que Paris&Co est une association de développement économique et d'innovation intervenant à l'échelle de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** que les actions proposées et menées par Paris&Co contribuent à développer l'attractivité économique de la Métropole et participent à son rayonnement,

**Considérant** que les actions proposées et menées par Paris&Co animent et dynamisent l'écosystème métropolitain d'innovation,

**Considérant** que Messieurs LARGHERO Denis, BOULARD Geoffroy, TIBERTI Adrien, SESSA Jean-Raphaël, membres des instances de l'association, ne prennent part ni aux débats ni au vote

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** l'avenant n°7 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation avec l'association Paris&Co.

**ATTRIBUE** une subvention à hauteur de 500 000 € (cinq cent mille euros) à l'association Paris&Co au titre du second semestre 2026 pour le déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de cet avenant à la convention.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2026.

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**NPPV : 4 (Messieurs Geoffroy BOULARD, Denis LARGHERO représenté par Edith LETOURNEL, Jean-Raphael SESSA, Adrien TIBERTI)**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.